



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12-03-2026 /

Dossier complet le : 10-04-2026 /

N° d'enregistrement : 015001/KK P

## 1 Intitulé du projet

Operation 11 - Sécurisation en eaux brutes du SIAEP de la Rozeille (23).

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES

Raison sociale

SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES

N° SIRET

20010021200014

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GRIMAUD

Prénom(s)

HERVE

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                          | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 22. Installation d'aqueducs sur de longues distances., 22A |                                                                                                                                                                      |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Syndicat des Eaux Creusoises a pour vocation la creation d'un maillage d'ouvrages structurants, pour garantir a ses adherents l'approvisionnement en eau potable. Ce projet a pour objectif la securisation du SIAEP de la Rozeille en eau brute. La potabilisation etant realisee par l'UTEP existante de Magnat l'Etrange (propiete du SIAEP de la Rozeille). Le projet se decline comme suit : - Section 1 : creation d'une prise d'eau aux Combes (commune de Felletin) (300 m3/h maximum); - Section 2 : construction d'une station de reprise sur la commune de Moutier Rozeille, qui en plus de redonner de la pression jusqu'a l'UTEP existante servira de station d'alerte. - Section 3 : creation de canalisations d'adduction entre la prise d'eau et la station de reprise de Moutier Rozeille - Section 4 : creation de canalisations d'adduction entre la station de reprise de Moutier Rozeille et l'UTEP existante de Magnat l'Etrange (propiete du SIAEP de la Rozeille).

#### 4.2 Objectifs du projet

La capacite des aquiferes du departement de la Creuse ne permet pas toujours de repondre aux besoins en eau potable de l'ensemble du territoire, notamment lors des episodes de secheresse, de plus en plus frequents. L'objectif du projet dit "operation 11" du Syndicat des Eaux Creusoises est de securiser le SIAEP de la Rozeille en eau brute pour un debit de pointe d'environ 300 m3/h. Actuellement, le SIAEP de la Rozeille ne beneficie que d'une seule ressource, la retenue de Beissat. Le traitement de l'eau brute reste a la charge du SIAEP de la Rozeille via son UTEP existante de Magnat-l'Etrange.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

- Section 1 : La prise d'eau des Combes consiste en la construction d'une station de prise d'eaux brutes a Felletin, aux abords du barrage hydroelectrique des Combes. Un defrichement de 350 m<sup>2</sup> sera realise afin d'implanter les equipements sur la berge. La prise d'eau sera constituee d'un mat oscillant simple, de diametre 300 mm, avec une pompe d'exhaure de 300 m<sup>3</sup>/h maximum. La tenue du mat de transfert necessitera 3 plateformes d'arrimage intermediaires (2,5 m x 2,5 m) et le mat oscillant sera ancre sur une plateforme similaire a environ 10 metres au dessous du niveau d'eau. - Section 2 : La station de reprise de Moutier-Rozeille consiste en la construction d'une station de pompage, sur une parcelle en bordure de route communale, actuellement occupee par une prairie recoupee d'une haie. Le batiment mesurera environ 12 m par 6 m pour une hauteur de 3,5 metres sous plafond, et possedera un sous-sol (4,25 m sous TN) accueillant une cuve de reprise de 250 m<sup>3</sup>. Le diametre des canalisations sera de 300mm. 3 groupes de pompes seront necessaire. Le ballon antibelier devra posseder une capacite de 12000 L. - Sections 3 et 4 : Le projet necessite la pose de conduites d'eau brutes de diametre 300 mm sur environ 19,4 km . Les conduites seront posees majoritairement sur le domaine public, sous voirie communale, departementale ou sous chemin, dans des tranches comprises entre 1 et 1,5 m de largeur et a une profondeur moyenne d'1 m (generatrice superieure du tuyau). Tous les terrassements situes hors voiries seront remblayes, autant que cela est possible avec les matériaux du site. La traversee de la riviere La Rozeille necessitera une technique, a priori, sans tranches (forage dirige ou fonçage)

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Section 1 : L'exploitation de la prise d'eau consistera a faire fonctionner, a controler et a entretenir les pompes et divers organes hydrauliques notamment la tenue du flexible entre le mat de transfert et le mat oscillant. Le debit d'eau preleve sera de 250 m<sup>3</sup>/h au maximum avec un prelevement annuel de 1 825 000 m<sup>3</sup>/an. Pour rappel, il s'agit d'une alimentation de secours du SIAEP de la Rozeille. Section 2 : La station de reprise de Moutier-Rozeille consistera a faire fonctionner et a entretenir les pompes et divers organes hydrauliques. Les 19,4km de canalisations posees dans le cadre des sections 3 et 4 ne necessiteront, a priori, pas d'entretien particulier en phase exploitation en l'absence d'incident. L'ensemble permettra de repondre au besoin de securisation en eau brute du SIEAP de la Rozeille avec un debit d'apport de 300 m<sup>3</sup>/h maximum vers l' unite de traitement de Magnat-L'etrange. L'exploitation des ouvrages est detaillee dans l'annexe 2, paragraphe 1.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier IOTA sera necessaire (seuil autorisation pour la prise d'eau, declaratif et demande d'autorisation en phase travaux pour le reste). Le dossier de defrichement sera porte par la procedure IOTA.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                                                                                                                     | Valeurs                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Section 1 - Prise d'eau des Combes Section 2 - Station de reprise de Moutier Rozeille Section 3 - Canalisation entre Prise d'eau et station de reprise de Moutier-Rozeille Section 4 - Canalisation entre station de reprise et UTEP de Magnat-L'Etrange | (830, m²) (420, m²) (6460, m²) (23000, m²) |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :     BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :    "  Lat. :    "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :    "  Lat. :    "

Point de d'arrivée : Long. :    "  Lat. :    "

##### Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne traverse aucune ZNIEFF. Il est limitrophe de deux ZNIEFF (voir Annexe 3) et a moins de 3 km de deux autres ZNIEFF (Voir Annexe 2).                                         |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'ensemble des communes de ce projet est située en zone de montagne. (Voir Annexe 3)                                                                                                    |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                             |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                             |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'entiereté du projet est située dans le Parc Naturel Régional de Millevache en Limousin. Le projet est compatible avec les prescriptions du PNR. (Voir détail Annexe 3 - Paragraphe 7) |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Un PPBE a été élaboré dans le Creuse. Il concerne uniquement les voies A20 et RN 145 (hors emprise du projet).                                                                                                                                                                                          |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Une seule zone humide effective sera traversée (passage de la rivière la Rozeille - Section 4). Des zones humides probables seront approchées via les voiries sous lesquelles le projet sera implanté, mais non traversées. Les emprises concernées sont détaillées en annexe 3 paragraphe Zone humide. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les communes de Felletin et Moutier-Rozeille possèdent un Plan de prévention des Risques Naturels Prévisibles en matière de zones inondables, approuvé le 15 Décembre 2004. Le tracé du projet ne traverse pas les zones a                                                                              |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRni - Plan de prévention des risques Naturels Prévisibles - Approuvé le 15 Décembre 2004.                                                                                                                                                                                                             |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est proche du captage de la prise d'eau de la retenue de Beissat, mais ne recoupe aucun des périmètres de protection (voir Annexe 3).                                                                                                                                                         |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche se situe a 6 km du projet. Il s'agit du site Natura 2000 - Directive Oiseaux : Plateau de Millevaches - Identifiant National : FR7412003. |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                  |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                                 | Non                      | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Creation d'une prise d'eau de 300 m3/h dans la riviere La Creuse, avec un prelevement annuel envisage a ce stade de 1 825 000 m³. La Declaration d'Utilite Publique est en cours de preparation. - Pompages ponctuels uniquement lors de remontees d'eau dans les terrassements, avec mise en place de dispositif de filtration/decantation avant rejet. Les incidences seront, a |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Drainages temporaires et ponctuels pendant le pompage des venues d'eau lors des terrassements. Le remblaiement en materiaux extraits (hors chaussee departementale) rendra le terrain a l'identique apres travaux. A priori impacts ponctuels negligeeables durant les travaux et absence d'impact apres les travaux. Voir annexe S2 paragraphe 4.                                  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui, car implantation d'ouvrages enterres dans des fouilles rebouchees et apports de materiaux lorsque necessaire selon les caracteristiques techniques des terrains rencontres et les prescriptions de gestionnaires de voirie. Voir annexe S2 paragraphe 4.                                                                                                                       |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Bien que le projet soit de maniere globale excedentaire, des apports de materiaux sont prevus. Voir annexe S2 paragraphe 4                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Reutilisation des materiaux extraits autant que possible (hormis chaussee departementale et certaines voies communales).                                                                                                                                                                                                                                                            |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet s'inscrit dans la trajectoire du Schema Departemental d'Alimentation en Eau Potable de la Creuse (SDAEP 23) et dans la continuité de l'étude de faisabilité de création de nouvelles prises d'eau portée par le Département de la Creuse. Il est donc en adéquation avec les équipements d'alimentation en eau potable. Le projet ne concerne pas le réseau d'assainissement.                        |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La prise d'eau nécessite 350 m <sup>2</sup> de défrichement. La station de reprise nécessite la suppression de 30 m de haie. Les travaux de canalisations seront réalisés majoritairement sur des chemins et routes déjà existantes ce qui entraînera peu de perturbations de la biodiversité et les milieux naturels existants, sauf le passage en zone humide, traversée de la rivière La Rozeille, avec une |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun impact attendu. La zone NATURA 2000 la plus proche du projet est située à environ 6 km. Voir annexe S2 paragraphe 4.                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Prise d'eau des Combes : - 350 m <sup>2</sup> de défrichement - 25 m <sup>2</sup> de plateforme implantée dans le lit de la Creuse (retenue soumise au marnage). Station de Moutier Rozeille : 30 m de haie enlevés Traversée de la Rozeille : Surface de chantier en zone humide = 400 m <sup>2</sup> au maximum selon la technique finale retenue. Voir Annexe S2 - Paragraphe 4.                            |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase chantier, le projet nécessite le passage d'engins sur les zones de chantier. Les matériaux (remblais) et matériels (canalisations, engins de terrassement,...) nécessaires à la réalisation des travaux seront acheminés par les voies routières (camions). Les matériaux excavés, non réutilisés seront acheminés vers les centres de tri appropriés. |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Bruit des engins de terrassement durant le chantier : pelleteuse, plaque vibrante de compactage, ponctuellement marteau piqueur. (Prescriptions dans les DCE)                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet en phase exploitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Vibrations engendrées par les engins de terrassement durant le chantier : pelleteuse, plaque vibrante de compactage, ponctuellement marteau piqueur (Prescriptions dans DCE)                                                                                                                                                                                    |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet en phase exploitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet, travail diurne.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                         | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Phase chantier : Gaz d'échappement des engins de chantier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Rejets d'eau lors des travaux et de la maintenance. Pompes potentielles d'eaux souterraines en cas de recoupement de nappe. Voir annexe S2 paragraphe 4                                                                                                                                                                                                         |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | Rejet vers le milieu récepteur le plus proche (fosse, cours d'eau). Voir annexe S2 paragraphe 4                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'incidences attendues. Les rejets sont les vidanges d'eaux brutes prelevées dans la rivière La Creuse.                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La réalisation de diagnostic amiante/HAP dans les enrobés est en cours. Le reste des déchets produits sera des excédents de remblais et des déchets de chantiers type emballage, non dangereux. Voir annexe S2 paragraphe 4                                                                                                                            |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet recoupe le périmètre du site classe monument historique : "Dolmen dit la Cabane de Cesar (cad. C 26) : arrêté du 7/11/1966". Toutefois, de par sa nature (implantation de canalisations enterrées), il n'aura pas d'impact sur ce volet. Les deux ouvrages, station de reprise et prise d'eau ne s'inscrivent pas dans ce type de périmètre. |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Hormis la station de reprise et la prise d'eau des Combes nécessitant un défrichement et des aménagements immergés (25m²), les utilisations du sol sont inchangées de par la nature du projet (pose de canalisations enterrées). L'incidence globale est négligeable.                                                                                  |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures seront prises afin de limiter l'impact de cette operation sur l'environnement. Cela concerne, de maniere non exhaustive : - les choix d'implantation (passage sous voies existantes notamment), - les choix de materiaux (tel que le deblai/remblai avec les materiaux du site lorsque cela est techniquement possible), - des preconisations qu'il est d'ores et deja prevu de donner aux entreprises qui realiseront les travaux (utilisations d'huiles biodegradables, stationnement, entretien hors zone humide, tri des dechets...). Par ailleurs, les periodes favorables seront privilegiees (pas de defrichement entre mars et fin aout, traversee de cours d'eau a l'etiage...). Un diagnostic ecologique sera effectue au prealable sur les zones a defricher. L'ensemble des mesures envisagees a ce stade est detaille dans l'annexe S2 paragraphe 5.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet concernent deux volets : 1 - La ressource en eau et le milieu aquatique : - le prelevement d'eau de la prise d'eau des Combes - les prelevements et rejets des eaux souterraines recoupees durant la phase travaux - les eaux de vidange liees a la mise en service et a la maintenance de la station de reprise durant la phase exploitation. Ces incidences seront evaluees dans un dossier IOTA. 2 - Le defrichement : - environ 350 m<sup>2</sup> sur l'ensemble du projet. Les impacts seront traites dans le dossier de defrichement.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                             | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GRIMAUD

Prénom HERVE

Qualité du signataire PRESIDENT

À GUERET

Fait le 11-03-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)